

ARRÊTÉ N° 2018 – 38

Relatif aux jurys d'examen du diplôme de l'École de l'Air

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles D741-9 à D741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu la convention de coopération pédagogique entre l'IEP et la direction des ressources humaines de l'armée de l'air signée le 13 septembre 2016 ;
Vu le règlement des études ;

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys d'examen du diplôme de fin d'études du parcours Ecole de l'Air pour l'année universitaire 2018-2019 sont composés :

1^{ère} année (semestres 1, 2 et session 2)

Président : Walter BRUYERE-OSTELLS (PR),

Suppléant : Nicolas BADALASSI (MCF),

Membres : Patrice GOURDIN (chargé d'enseignement vacataire), Philippe GUILLOT (MCF Ecole de l'Air), Benoit POUGET (chargé d'enseignement vacataire).

2^{ème} année : (semestres 1, 2 et session 2)

Président : Walter BRUYERE-OSTELLS (PR),

Suppléant : Nicolas BADALASSI (MCF),

Membres : Patrice GOURDIN (chargé d'enseignement vacataire), Philippe GUILLOT (MCF Ecole de l'Air), Benoit POUGET (chargé d'enseignement vacataire).

3^{ème} année

Président : Rostane MEHDI (PR),

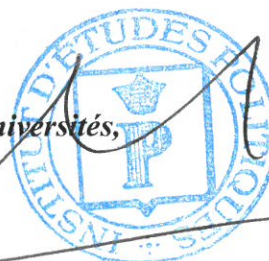
Suppléant : Walter BRUYERE-OSTELLS (PR),

Membres : Jérôme BELLANGER (Général de brigade aérienne), Nicolas BADALASSI (MCF), François DUMASY (MCF).

Article 2 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 15 novembre 2018

*Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.*



DATE D'AFFICHAGE :

16.11.2018